



Pour en savoir plus

COMMENT S'Y RENDRE

Emplacement : 1889, chemin du Fleuve, secteur Saint-Romuald

Stationnements : directement à l'entrée du parc et au parc de l'Anse-Benson, situé à quelques minutes de marche

OUVERTURE OFFICIELLE PARC DE LA POINTE-BENSON

La Ville de Lévis, en collaboration avec le gouvernement du Québec et la Commission de la capitale nationale du Québec, a célébré la semaine dernière l'inauguration de ce tout nouvel espace emblématique. L'aménagement du parc vise à mettre en valeur la richesse archéologique et historique de ce site unique tout en offrant un espace public rassembleur, riche de sens et tourné vers l'avenir.

Découvrez ce site exceptionnel de plus de 9 500 ans d'histoire en parcourant les sentiers aménagés, tout en profitant des zones de détente, de l'élément d'eau interactif et de plusieurs points de vue imprenables sur le fleuve.


**Arroser
au bon moment,
c'est le règlement**


Il est permis d'utiliser l'eau provenant du réseau d'aqueduc municipal à des fins d'arrosage de pelouses, de jardins, de fleurs, d'arbustes et autres végétaux seulement durant les heures et les jours indiqués ci-dessous.

HEURES D'ARROSAGE SUR TOUT LE TERRITOIRE

Type d'arrosage	Numéros d'immeuble	Jours permis	Heures permises
Manuel ou semi-automatique Avec un boyau équipé d'un pistolet ou avec un appareil alimenté par un boyau de surface	Pairs	Jours pairs (sauf le samedi)	De 20 h à 23 h
	Impairs	Jours impairs (sauf le samedi)	De 20 h à 23 h
Automatique Système avec canalisation souterraine muni d'une minuterie et branché à l'aqueduc municipal	Pairs	Mardi, jeudi et samedi	De 23 h à 3 h
	Impairs	Mercredi, vendredi et dimanche	De 23 h à 3 h

Végétaux en pots

Arrosage autorisé en tout temps.

Nouvelle pelouse ou nouvelle plantation

Arrosage autorisé pendant 15 jours consécutifs suivant la fin des travaux. Par la suite, selon le calendrier établi.

Interdiction les jours de pluie

Dans toutes les situations, il est interdit d'arroser lorsqu'il y a des précipitations.



À Lévis, les sacs mauves dans le bac brun, c'est fini!



Victor, on le jette où le chlore?

À l'écocentre


AVIS D'INTENTION

AVIS D'INTENTION DE CONCLURE UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE CHARBON ACTIF EN POUDRE POUR LE TRAITEMENT DES GAZ DE COMBUSTION DE L'INCINÉRATEUR DE LA VILLE DE LÉVIS

NO : 2025-50-88

Dépôt des réponses : avant 23 h 59, heure en vigueur localement, le 14 août 2025, date et heure de la réception des réponses.

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les avis, les documents d'appel d'offres, les termes de ceux-ci ainsi que les résultats sont disponibles par le biais de SÉAO (www.seao.ca) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.